



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-529

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 juin 2021, a adopté le règlement numéro 21-529, portant le titre de :

Règlement 21-529 ayant pour objet la constitution d'un fonds de mise en valeur dans le cadre de l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État à des fins industrielles

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 16^e jour du mois de juin 2021.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais